



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 39
Nombre de membres présents : 31
Nombre de votants : 33
Date de convocation : 31 Mars 2021

L'an **Deux Mille VINGT ET UN** le **7 AVRIL**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

OBJET : CONVENTION ETAT : PETITES VILLES DE DEMAIN

Présents: Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls des Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSINE (Camélas) – HUGÉ (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – GERICAULT (Oms) - BELLEGARDE (Passa) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, LAVAIL, BOURRAT, LEMORT, ADROGUER-CASSASAYAS, MON, BATARD, RAYNAL, MALHERBE (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) – ATTARD, ALBERT (Trouillas) - LELAURAIN, BARBE (Villemolaque).

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Procurations :

R.BANTREIL (Brouilla) à P.TAURINYA
R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT

Publié ou Notifié

Le

Absents:

F.AUSSEIL (Caixas)
F.JEAN (Saint-Jean-Lasseille) excusée
J.PONTICACCIA-DORR (Thuir) excusée
S.CAZENOVE (Thuir)
C.QUINTA (Trouillas) excusée
Y.BARBE (Villemolaque)

Monsieur Alain BEZIAN est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 18 Février 2021 est adopté à l'unanimité.

62/2021

CONVENTION ETAT – PETITES VILLES DE DEMAIN

VU le Code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT le programme de dynamisation élaboré par la ville de Thuir

CONSIDERANT le contrat Bourg-Centre Occitanie signé par la Communauté de Communes des Aspres et la ville de THUIR avec la Région et le Département des Pyrénées-Orientales

CONSIDERANT la convention ORT – Opération de Revitalisation du Territoire signée par la Communauté de Communes des Aspres et la ville de THUIR avec l'Etat et le Département des Pyrénées-Orientales

CONSIDERANT la candidature présentée par la ville de Thuir au titre du dispositif Petites Villes de Demain

Le Président **EXPOSE** que la commune de Thuir est lauréate de l'appel à projet lancé par l'Etat au titre du dispositif « Petites Villes de Demain ».

Considérant l'intérêt de ce dispositif pour la ville-centre de la Communauté de Communes des Aspres, l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT) propose à la Communauté de conclure une convention formalisant l'intégration à ce dispositif pour la commune et son intercommunalité.

Le modèle de convention étant ci-annexé, le Président **PROPOSE** au Conseil l'approuver et de l'autoriser lui ou son représentant à la signer.

Le Conseil Communautaire,

Oùï l'exposé de son Président

Après en avoir valablement délibéré

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés

APPROUVE le projet de convention au titre du dispositif Petites Villes de Demain

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite Convention ci-annexée

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours, mois et an que dessus.


Le Président
René OLIVE